



Mon Ordre et moi

La newsletter de l'Ordre des masseurs-kinésithérapeutes

N° 07 - Mercredi 13 Février 2013

■ Mon Ordre témoignage

Pour visionner l'**éditorial de Sylvain CELERIER**, Président du Collège de la masso-kinésithérapie, cliquez sur l'image ci-dessous.



■ Mon Ordre actu

Chères consœurs, chers confrères,

Comme vous avez pu le constater, cette nouvelle année est déjà marquée par des débats cruciaux pour l'avenir de notre profession : celui sur la réingénierie de la formation des masseurs-kinésithérapeutes nous impose la plus grande vigilance

Le 25 janvier dernier a été rendu un premier arbitrage interministériel qui, s'il se confirmait, constituerait un coup d'arrêt sans précédent pour l'avenir de notre profession et une atteinte à sa reconnaissance au sein des autres professions de santé, mais aussi dans le monde en se posant en contradiction avec les standards internationaux.

Cet arbitrage qui maintient le concours statutaire tout en refusant de conférer à cette formation une reconnaissance universitaire au grade de Master, renforcerait les inégalités sociales et géographiques d'un processus de sélection dépendant en partie des possibilités financières de l'étudiant.

Pour les masseurs-kinésithérapeutes, l'arbitrage installerait au sein de la profession une inégalité de sélection, de plan de carrière, de formation, de compétences et de mobilité européenne. Derrière l'apparente bonne nouvelle de l'intégration de notre formation au sein du schéma LMD (Licence-Master-Doctorat) se cache en réalité une stagnation inacceptable de la reconnaissance des compétences des masseurs-kinésithérapeutes puisqu'il n'existe à ce jour aucune obligation de convention avec l'université, permettant de valider ce statut de licence pour tous. En outre, le grade de Licence ne serait valable que pour les IFMK conventionnés sur une durée de 3 ans, alors même que nous demandons un grade de Master permettant de former les masseurs-kinésithérapeutes au niveau nécessaire pour la conceptualisation des pratiques.

Parce que les masseurs-kinésithérapeutes jouent un rôle central dans la vie des Français au quotidien, ils méritent une formation de qualité à la hauteur de leurs responsabilités.

C'est pourquoi l'Ordre, en tant que garant de la qualité des soins et de la sécurité des patients, a immédiatement appelé le gouvernement à davantage d'ambition pour la formation, et travaille en lien étroit avec le ministère des Affaires sociales et de la Santé, ainsi que le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, pour trouver une solution bien plus ambitieuse pour notre métier.

L'Ordre ne manquera pas de vous tenir informés des évolutions de cette réforme essentielle pour les années à venir.

Nous nous tenons à votre disposition pour toute information complémentaire, et sommes preneurs de vos réflexions pour venir alimenter ce débat fondateur.

Jean-Paul DAVID

Président du Conseil national de l'Ordre des masseurs-kinésithérapeutes.

Pour visionner l'**interview de Daniel SULINGER**, Président du Conseil Départemental de l'Ordre de Seine Saint Denis, cliquez sur l'image ci-

■ Mon Ordre engagement

Daniel Sulinger, président du Conseil départemental de l'Ordre de Seine-Saint-

dessous.



Denis, détaille les mesures qui ont été prises, depuis 2010, pour assurer la sécurité des professionnels de santé qui exercent dans son département. Livret de sécurité pour prévenir les agressions, fiche de signalement des incidents, bip de sécurité sont autant d'éléments mis en place ou en passe de l'être.

■ Mon Ordre pratique

Le point sur les vaccinations des professionnels de santé

Les recommandations en matière de vaccination pour les professionnels de santé ne sont pas tout-à-fait semblables à celles de la population générale. [+](#)

Contact : monordre@ordremk.fr

Rédaction : Franck GOUGEON

Pour se désabonner de cette lettre cliquez- [ici](#)

Webmaster : Claude ANSQUER

Copyright © [\[CNOMK\]](#) - [\[Mentions légales\]](#)